

SOMMETS

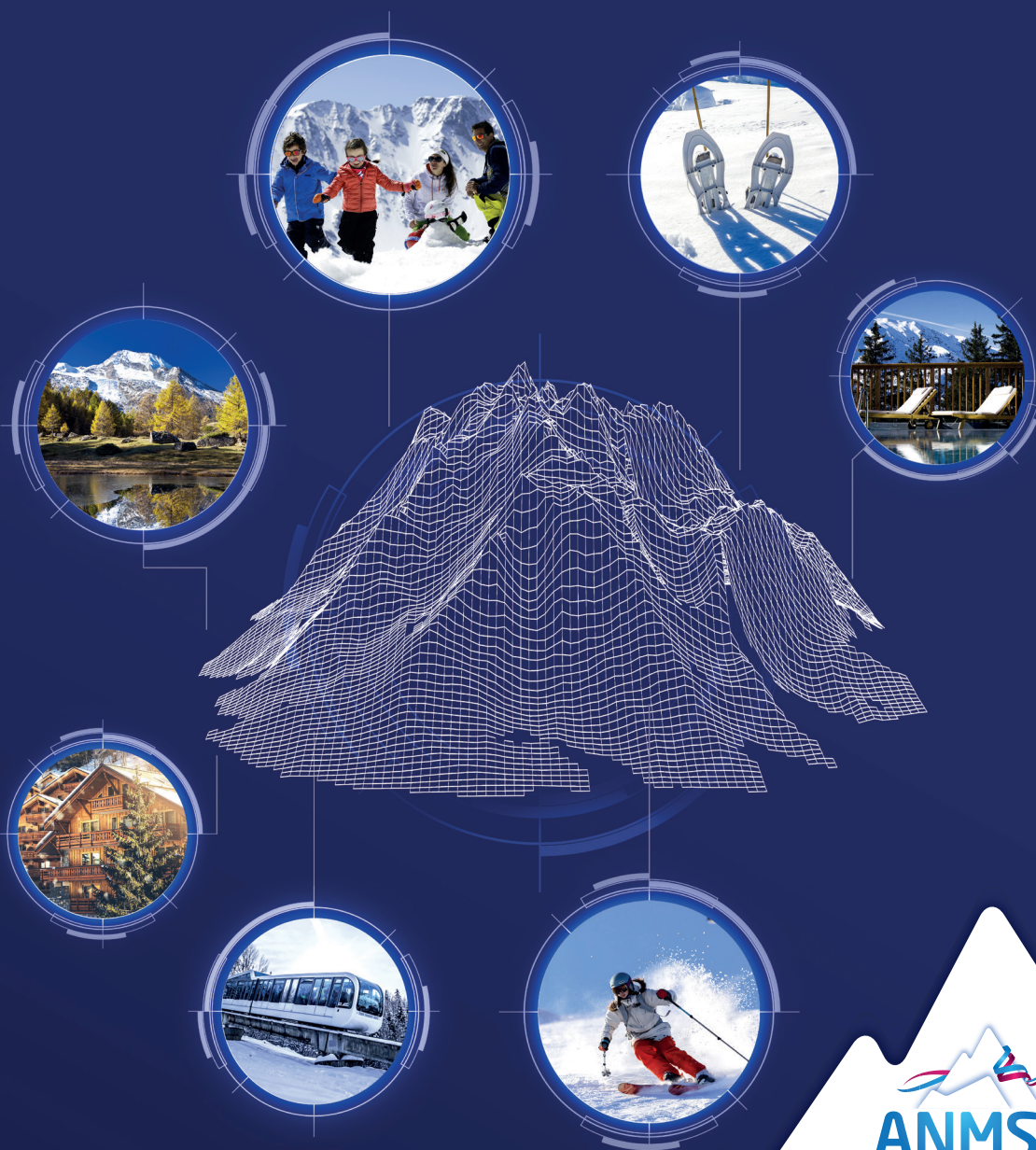
N°04 NOV. 2021 | LE JOURNAL DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES MAIRES DES STATIONS DE MONTAGNE

P 05
Commission CIMES Durables :
feuille de route 2022

P 12
La relance par l'immobilier et
la mobilité

P 16
Rencontre avec Joël GIRAUD
secrétaire d'État à la ruralité

P 10 | SOUTENIR L'ACTIVITE DES STATIONS DE MONTAGNE



ÉDITO



Ces derniers mois ont été consacrés en priorité à la préparation de cette saison d'hiver essentielle pour la relance de toute l'activité de montagne.

Dès le début du mois de septembre, les principaux acteurs de la montagne se sont rencontrés à plusieurs reprises afin d'adopter une position commune devant permettre de faire des propositions concrètes au gouvernement. De nombreux échanges ont eu lieu avec les Ministres en charge de nos territoires. Après plusieurs semaines de concertation avec l'État, le collectif des acteurs de la montagne, dont l'ANMSM, a réussi à obtenir une ouverture des remontées mécaniques quelle que soit la situation sanitaire. Cette décision des pouvoirs publics nous permet de nous projeter plus sereinement vers une saison qui doit s'inscrire dans une relance de l'activité touristique en voyant revenir à la fois les vacanciers fidèles à nos stations et ceux qui ont découvert la montagne au cours de l'hiver précédent. Rappelons en effet que pour la saison d'été 2021, qui a connu une nouvelle hausse du taux d'occupation, les Français ont répondu présent et ont confirmé leur engouement pour la montagne.

Dans cet esprit, les protocoles sanitaires sur lesquels notre association avait travaillé à l'automne 2020 ont été mis à jour avec pour objectif d'offrir à nos vacanciers les meilleures conditions d'accueil en toute sécurité sanitaire. Des difficultés persistent dans le recrutement de nos saisonniers même si la situation tend à s'améliorer à l'approche de la saison. Notre association reste mobilisée sur ce sujet comme sur celui des classes de neige.

Plus globalement, la situation financière reste compliquée pour nos communes qui ont été fortement mises à contribution au cours de l'hiver passé. Après des échanges nombreux avec le gouvernement, des compensations financières au bénéfice des communes support de stations vont intervenir avant la fin de l'année 2021 mais il faudra probablement attendre le printemps prochain pour percevoir des compensations significatives. L'ANMSM vient à nouveau d'alerter le Premier ministre sur ce sujet.

JEAN-LUC BOCH
PRÉSIDENT DE L'ANMSM
MAIRE DE LA PLAGNE TARENTAISE

	LES GRANDS RENDEZ-VOUS	03
	EN BREF, LES DERNIÈRES ACTUALITÉS	04
	ACTUALITÉ CIMES Durables : feuille de route 2022	05
	ACTUALITÉ Finances locales : indemnités et péréquation	06
	ÉVÉNEMENT Assemblée générale du 15 septembre, Paris	08
	LE GRAND DOSSIER Soutenir l'activité des stations de montagne	10
	LA RENCONTRE Joël GIRAUD, Secrétaire d'État chargé de la Ruralité	16
	ANALYSE JURIDIQUE Projet de loi 3DS, commande publique	18
	LABEL FAMILLE PLUS L'animation terrain, pour déployer une stratégie d'ac- cueil des familles.	20
	L'ANMSM DANS LES MÉDIAS	22

SOMMETS

LE JOURNAL DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES MAIRES
DES STATIONS DE MONTAGNE

Publication : ANMSM 9, rue de Madrid
75008 Paris. **Tél.** 01 47 42 23 32.

Directeur de la publication : Jean-Luc Boch
(bienvenue@stationsdemontagne.fr)

Rédacteur en chef : Joël Retailleau
(joel.retailleau@stationsdemontagne.fr)

Coordination & mise en page : Dounia Safini
(dounia.safini@stationsdemontagne.fr)

Ont participé à la rédaction :
Joël Retailleau, Laure Froissart, Rémi Ledoux,
Dounia Safini, Valérie Boulanger

Photos : ANMSM, Adobe Stock, Les Arcs ©Raj Bundhoo, © OT
Chamrousse, France montagnes

Maquette : Matt Design & Communication
(www.mattdesign-com.com).



25 - 26 2022
JANV.

DESTINATION
MONTAGNES
GRAND SKI

CHAMBÉRY - SAVOIEXPO
25 - 26 JANVIER 2022

DESTINATION MONTAGNES - GRAND SKI

Atout France donne rendez-vous aux professionnels de la montagne à Chambéry pour la 31^e édition de Destination Montagnes - Grand Ski. L'occasion pour les Maires des stations d'y retrouver tous les acteurs de la montagne. Cet événement sera précédé des Rencontres de Destination Montagnes - Grand Ski le lundi 24 janvier.

JANVIER 2022

RÉUNION DU FIL NEIGE

L'ANMSM réunit régulièrement son réseau de parlementaires du Fil Neige afin de mieux faire connaître les sujets montagne au sein des deux assemblées. Une nouvelle rencontre entre parlementaires et membres du Conseil d'administration se tiendra début 2022 pour échanger sur la saison d'hiver et les perspectives pour l'année 2022.

9 27 2022
FEV. AVR.

ANMSM
ASSOCIATION NATIONALE DES
MAIRES DES STATIONS DE MONTAGNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ANMSM

Le Conseil d'administration de l'ANMSM, instance délibérative de l'association composée de 25 Maires de commune support, se réunit cinq fois par an. Ses prochaines réunions auront lieu les mercredis 2 février en visioconférence et 27 avril à Grenoble à l'occasion de Mountain Planet. Cette séance permettra de préparer l'Assemblée générale 2022.

FAMILLE PLUS, LA MONTAGNE SOLIDAIRE

Lancement de l'opération Famille Plus, la montagne solidaire à l'occasion de la conférence de presse hiver organisée par France Montagnes à la Tour Eiffel, avec la participation de Dominique Bayle, directrice générale de l'Association Petits Princes et Sophie Verney, maire de Montricher-Albanne (Les Karellis)

HIVER 2021
2022

Perle, 16 ans,
Balade en chiens de
traîneau.



EN BREF,
LES DERNIÈRES
ACTUALITÉS

04



LA FORCE DU COLLECTIF

DE NOUVEAUX ADHÉRENTS À L'ANMSM

Après l'arrivée de cinq stations dans le collectif de l'ANMSM depuis le début de l'année 2021, le Conseil d'administration du 6 octobre a entériné l'adhésion de **quatre nouvelles stations : Cauterets, Saint-Léger-les-Mélèzes, le Collet d'Alleverd et le Col de Marcieux, ces deux dernières adhérant dans le cadre de la Communauté de communes du Grésivaudan.**



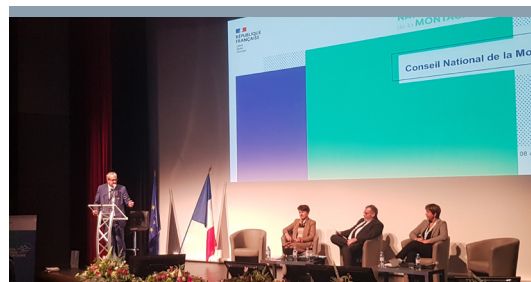
AUDITION AU SÉNAT, 12 OCTOBRE

Une audition au Sénat devant le groupe d'études « Développement économique de la montagne » présidé par le Sénateur Cyril PELLEVAT a **donné l'occasion à Pierre BALME, Maire-adjoint des 2 Alpes et Maire-délégué de Venosc, Président de la commission juridique et institutionnelle de l'ANMSM, de faire le point sur la préparation de la saison d'hiver.**



CONSEIL D'ADMINISTRATION ANMSM, 18 NOVEMBRE

Les membres du Conseil d'administration se sont réunis à l'occasion du Congrès des Maires pour examiner le projet de budget 2022 de l'association et échanger sur la saison d'hiver. **Jean-Luc BOCH a remis à Charles Ange GINESY, Président d'honneur, la médaille des 75 ans de l'ANMSM.**



CONSEIL NATIONAL DE LA MONTAGNE, 8 OCTOBRE

Le Conseil National de la Montagne s'est réuni à Pontarlier sous la présidence du Secrétaire d'Etat chargé de la Ruralité Joël GIRAUD et d'Annie GENEVARD, Présidente de la commission permanente du CNM en présence de l'ANMSM **pour faire le point sur le Plan Avenir Montagnes.**



ENTRETIEN AU MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES, 13 OCTOBRE

Christophe AUBERT, Maire des 2 Alpes et Président de la commission Aménagement de l'ANMSM, est venu défendre le Livre Blanc sur l'urbanisme en stations de montagne au Ministère de la cohésion des territoires. Au programme notamment : habitat permanent et hôtels de famille.



CONFÉRENCE DE PRESSE FRANCE MONTAGNES, 19 NOVEMBRE

France Montagnes a organisé sa rencontre presse de lancement de la saison d'hiver au 1er étage de la Tour Eiffel en présence d'une centaine de journalistes. Placée sous le signe des retrouvailles, cet événement a permis de mettre en lumière les nouveautés des stations pour l'hiver 2021-2022.



Commission CIMES Durables : feuille de route 2022

EN CE SECOND SEMESTRE 2021, PIERRE VOLLAIRE, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION CIMES DURABLES ET MAIRE DES ORRES, POURSUIT L'ENGAGEMENT DE LA COMMISSION À TRAVERS DIFFÉRENTS PROJETS

LES RETENUES COLLINAIRES : TIRER PROFIT DU PARTAGE D'EXPÉRIENCES

Les retenues collinaires souffrent d'une image négative chez certains acteurs associatifs, comme avaient pu le montrer les contributions pour le Livre blanc sur l'urbanisme en stations de montagne. Le constat qui était alors fait par les Maires des communes support de stations était simple : **il devenait urgent de mieux expliquer les multi-usages des retenues collinaires et dans le même temps d'œuvrer à une simplification des procédures administratives à partir du moment où l'existence d'un tel équipement est justifié.**

A l'automne 2021, les Maires ont été invités à répondre à une grande enquête sur le sujet des retenues collinaires avec pour objectif l'élaboration, à partir du retour d'expérience des élus, d'un document de présentation. **Ce document, qui sera diffusé dans les prochaines semaines, sera élaboré en collaboration avec Mountain Riders, association partenaire de l'ANMSM depuis plus de 10 ans.** Grâce à ces contributions, le document de synthèse reviendra sur le ressenti général des élus locaux sur ce sujet, mais également du milieu associatif. Le document présentera également, de manière claire et concise, l'ensemble des procédures administratives inhérentes à la construction d'une retenue collinaire et dégagera les principaux avantages d'une telle réalisation tout en dessinant des pistes d'avenir pour les retenues en stations de montagne.

Le recueil permettra au collectif des Maires d'échanger sur ce sujet avec ses partenaires des pouvoirs publics mais aussi avec la sphère associative qui méconnaît souvent l'utilité de ce genre d'équipement.

LES TROPHÉES CIMES DURABLES 2022

Depuis 2016, les Trophées CIMES Durables sont une opération concrète de mise en valeur des engagements des communes support de stations en matière de développement durable. Ainsi, au cours des trois précédentes éditions

l'ANMSM a récompensé une quarantaine de communes support pour leurs réalisations dans ce domaine.

Les maires des stations de montagne ont été invités à répondre à une enquête sur le sujet des retenues collinaires.

L'ANMSM sollicitera très prochainement de nouvelles candidatures pour les Trophées CIMES Durables 2022 qui se tiendront à l'occasion de Mountain Planet du 26 au 28 avril à Grenoble.

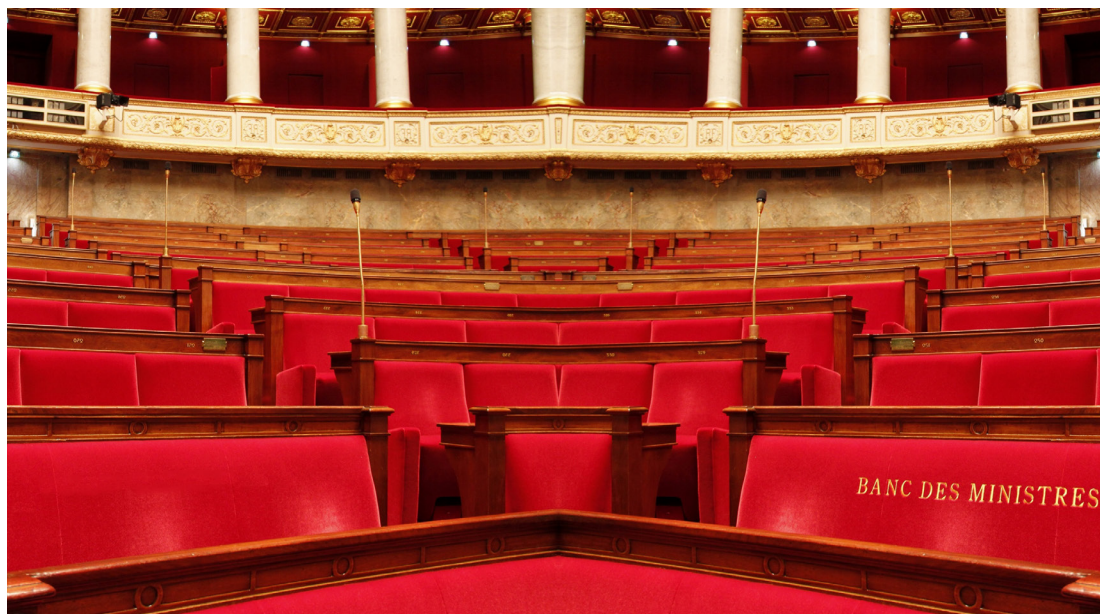
APPORTER DES OUTILS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Avec la Charte nationale pour le développement durable éditée en 2007, l'ANMSM a voulu faire de ce sujet un thème central de la réflexion des Maires de stations de montagne. 15 ans après, ce sujet est devenu incontournable et lié à tout projet en particulier municipal. Plus récemment avec la dynamique CIMES Durables, l'ANMSM a souhaité aller encore plus loin en mettant en place une démarche participative pour les communes adhérentes. Afin d'accompagner au mieux les élus, la commission CIMES Durables a décidé de mettre en place une formation, sorte de boîte à outils permettant de progresser dans ce domaine. **Cette formation aura pour but de fournir aux Maires des stations de montagne des éléments méthodologiques et juridiques qui leur permettront d'échanger plus aisément avec leurs interlocuteurs afin de mieux expliquer leur action et leurs nombreuses réalisations en matière de développement durable en stations.**



ACTUALITÉ

06



Indemnisations et péréquation

DEPUIS PLUSIEURS SEMAINES, LA COMMISSION FINANCES LOCALES DE L'ANMSM TRAVAILLE PRINCIPALEMENT SUR LES MESURES D'INDEMNISATIONS AUX COMMUNES SUPPORT ET SUR UNE ADAPTATION DU MÉCANISME DU FPIC.

Au cours des derniers mois, l'ANMSM a été particulièrement active dans ses échanges avec les pouvoirs publics concernant les mesures de compensations destinées aux communes support de stations de montagne.

Plusieurs saisines du Président de la République et du Premier ministre, avant et après l'été, ont permis d'évoquer les difficultés rencontrées par les hébergeurs, commerces de sport, professionnels de santé, saisonniers et communes support de stations.

Un travail de concertation a été réalisé au cours des derniers mois notamment au sein du groupe de travail des finances du bloc communal piloté par le Ministère de la cohésion des territoires. L'ANMSM, membre de ce groupe de travail, a pu faire des propositions en particulier concernant la nature des compensations financières aux communes tout en alertant les pouvoirs publics sur les difficultés rencontrées par un grand nombre de communes support de stations en matière de trésorerie.

De même, à la demande de l'ANMSM, un travail

plus fin a pu être effectué en collaboration avec le Ministère de la cohésion des territoires afin de traiter les situations locales les plus difficiles.

Fruit de ce travail de concertation, plusieurs décrets viennent de paraître concernant à la fois des acomptes de fiscalité 2021 sur la taxe de séjour et la taxe remontées mécaniques et les SPIC/SPA. Pour ces derniers, l'État a débloqué 200 M€ pour l'ensemble des communes éligibles sur tout le territoire.

Toutefois, les versements prévus par ces décrets n'amélioreront pas la situation financière immédiate des communes. Le décret du 22 novembre 2021 concernant l'acompte de fiscalité pour 2021 (taxe de séjour et taxe remontées mécaniques) prévoit un acompte de 30% du montant de la dotation de 2020. Le décret sur les SPIC/SPA du 17 novembre 2021 précise les dotations de compensation de la perte des recettes subies en 2020 par les services publics locaux. **Aussi, de nouvelles démarches ont été engagées par l'ANMSM en particulier auprès de Matignon.**



COMMISSION FINANCES LOCALES : GROUPE DE TRAVAIL SUR LE FPIC

La commission Finances locales, présidée par Claude JAY, s'est réunie fin octobre. pour arrêter les chantiers à lancer pour 2022 comme celui de l'amélioration du fonds de péréquation intercommunal. Ce dispositif, qui n'est pas remis en cause car instaurant une entraide entre les communes les plus aisées et celles les plus en difficulté, **ne prend néanmoins pas en compte les nombreuses charges économiques que supportent les stations de montagne**. Ces charges sont globalement plus élevées concernant à la fois le fonctionnement mais aussi l'investissement. Les communes support de stations ne sont pas dans la même situation que la plupart des autres communes, et **ce statut particulier appelle à un calcul de participation au FPIC spécifique**, afin de pondérer cette participation et la rendre plus juste et équitable.

L'ANMSM a interpellé le gouvernement à de nombreuses reprises, montrant la nécessité de retravailler ce dispositif au sein d'un groupe de travail afin de rendre cette participation plus juste pour les communes support de stations de montagne. La commission Finances locales continue de son côté à travailler sur le sujet et sur les différents leviers qui s'offrent aux collectivités pour espérer réformer le calcul de la participation au FPIC. **Un document dédié au FPIC sera diffusé par l'ANMSM au cours du 1er semestre 2022.**

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2022

Le projet de loi de finances pour l'année 2022 ne constitue pas une révolution en termes de finances locales, se contentant de réformes mineures. C'est la stabilisation qui s'impose notamment pour la dotation globale de fonctionnement pour 2022 avec 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal et 8,5 pour les départements, soit 26,8 milliards d'euros au total. Pour autant le projet de loi de finances prévoit une augmentation globale des dotations pour les collectivités bénéficiant des dotations de solidarité urbaine et rurale d'un montant de 95 millions d'euros chacune.

Il est à noter que le projet de loi de finances 2022 instaure une réforme des modalités d'attribution de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité. Les communes doivent avoir plus de 75% de leur territoire en zone Natura 2000, ou être dans un parc national ou naturel marin et avoir moins de 10 000 habitants. Le montant de cette dotation est doublé pour 2022, passant à 20 millions d'euros, par la création d'une fraction de 5 millions d'euros pour les communes dans les parcs naturels régionaux, et par l'augmentation de la part Natura 2000 de 5 millions d'euros.

Le PLF 2022 suit les indications du Comité des finances locales en réformant le calcul des indicateurs financiers. Afin de mieux coller à la réalité, le projet de loi **propose d'intégrer de nouvelles ressources au potentiel fiscal**, dont les droits de mutation à titre onéreux perçus par les communes ou encore la taxe locale sur la publicité extérieure. L'exécutif propose également de centrer le calcul de l'effort fiscal sur les impôts levés par les collectivités plutôt que sur la pression fiscale subies par les ménages. Des amendements prévoient la prise en compte des montants perçus au titre du prélèvement sur les recettes PSR de l'État pour compenser certaines pertes de recette, dans le calcul du potentiel financier, du potentiel financier agrégé et du potentiel fiscal.

Le projet de loi prévoit également une compensation intégrale pendant 10 ans de la perte de recettes liée à l'exploitation de taxe foncière sur les propriétés bâties. Ont également fait l'objet d'amendement l'exonération de DMTO pour les biens transmis par donation ou succession aux collectivités, le partage de la taxe d'aménagement entre l'EPCI et ses membres ou encore l'assouplissement de la taxe d'aménagement dans le cas de reconstructions après sinistre.

Selon Claude JAY, Président de la commission Finances locales « la péréquation est un sujet particulièrement sensible et difficile à aborder avec les services de l'État. Il n'est bien entendu pas question de revenir sur le principe de cette péréquation et de cette solidarité. Il est normal que des communes dites plus riches redonnent à des communes qui le sont moins. En revanche nous sommes confrontés à un problème d'opacité de cette redistribution. Par ailleurs nos communes touristiques sont doublement pénalisées par de fortes charges induites du tourisme non intégrées. Il faut donc avoir une approche fine du sujet. La commission Finances locales de l'ANMSM travaille actuellement sur un projet de pondération permettant de mieux prendre en compte l'activité touristique ».

DERNIÈRE MINUTE :

Concernant l'acompte de fiscalité pour 2021, l'ANMSM vient de saisir en urgence le Premier ministre rappelant les engagements du Gouvernement en matière de compensations financières.

A la suite de son dernier Conseil d'administration, l'association va engager plusieurs démarches en direction des Maires adhérents, des Parlementaires et des administrations dans le but d'obtenir des acomptes de fiscalité substantiels pour 2021.



Assemblée générale du 15 septembre, Paris

ÉVÈNEMENT

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ANMSM S'EST DÉROULÉE LE 15 SEPTEMBRE À PARIS DANS UN CONTEXTE DE RELANCE ET DE PRÉPARATION DE LA SAISON D'HIVER 2021-2022.

LE COLLECTIF DES MAIRES DES STATIONS DE MONTAGNE RASSEMBLÉ

La présence de nombreux Maires adhérents, parlementaires, partenaires de l'association à l'occasion de ce rendez-vous annuel est à la fois **un signe fort pour le collectif des acteurs de la montagne et une marque de confiance dans les actions menées par l'association dans une période cruciale pour le tourisme de montagne**. Après avoir pris connaissance du rapport moral du Président pour l'année 2020, puis du rapport du Trésorier et approuvé les comptes 2020, les participants ont pu échanger sur plusieurs sujets d'actualité.

Plusieurs Maires ont en effet rappelé **l'urgence d'avoir de la part du gouvernement des in-**

dications claires concernant les indemnisations à venir pour l'année 2021, en rappelant que les finances des communes support de stations de montagne sont exsangues. De même, des sujets d'inquiétude ont été évoqués dans la perspective de la prochaine saison d'hiver notamment sur les conditions d'accueil des vacanciers, le recrutement des saisonniers et l'organisation des classes de neige.

PRÉSENCE DES MINISTRES ET DU PRÉSIDENT DU SÉNAT

La présence lors de cette Assemblée générale de Jean-Baptiste LEMOYNE, Secrétaire d'État chargé du tourisme, Joël GIRAUD, Secrétaire d'État chargé de la ruralité et Gérard LARCHER, Président du Sénat, témoigne du soutien à la



fois de l'État et des chambres parlementaires et du dialogue permanent instauré entre l'ANMSM et ses interlocuteurs privilégiés.

S'agissant des mesures de compensations financières, le Secrétaire d'État chargé de la ruralité a confirmé que le dispositif d'indemnisation était en cours de finalisation et devait couvrir pour partie les pertes de recettes fiscales et domaniales pour la saison d'hiver 20-21 (cf. le détail des mesures page 6).

Jean-Luc BOCH a rappelé qu'après une première année de gouvernance sous le signe de la crise sanitaire, **de nombreux autres défis attendent les stations de montagne. Pour y répondre, plusieurs réflexions ont été lancées ces derniers mois au sein des commissions de l'ANMSM : CIMES Durables, Aménagement, Finances locales et Juridique en particulier.**

DEUX TABLES-ROUNDES SUR L'URBANISME ET LA MOBILITÉ

Deux tables-rondes ont été organisées sur les enjeux d'aménagement et de mobilité. Si plusieurs propositions de l'ANMSM ont déjà été intégrées au Plan Avenir Montagne du Gouvernement, **les élus attendent encore diverses mesures visant notamment l'offre ferroviaire, l'urbanisme ou encore l'immobilier de loisirs.**

URBANISME

L'aménagement du territoire est un défi du quotidien pour les Maires des stations de montagne : rigidité administrative excessive, législation inadaptée, fiscalité non incitative. **Le Livre Blanc sur l'urbanisme en stations de montagne diffusé par l'ANMSM au printemps aborde l'ensemble de ces sujets. Ce document a fait l'objet de plusieurs échanges avec le gouvernement.**

Les participants à cette table-ronde -**Christophe AUBERT, Maire des 2 Alpes, Président de la commission Aménagement ANMSM, Virginie SCHWARZ, Présidente-Directrice générale de Météo France, Marie-Noëlle BATTISTEL, Députée de l'Isère, Simone SAILLANT, Directrice Montagne et Ruralité, Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et Marie-Do MEOT, MDP Consulting-**

ont évoqué entre autres sujets les retenues collinaires ou les dispositifs à mettre en œuvre pour conserver l'habitat permanent et les hôtels de famille en stations.

MOBILITÉ

Les élu(e)s de montagne considèrent la mobilité comme un enjeu majeur d'attractivité pour l'avenir notamment en réponse aux enjeux environnementaux. **Le train apparaît en particulier comme une solution pérenne, de même que la multimodalité.**

Guillaume DESRUES, Maire de Bourg-Saint-Maurice, Vice-Président de la commission CIMES Durables ANMSM, Cédric VIAL, Sénateur de la Savoie, Jean ROUCHE, Directeur de l'Axe TGV Sud-Est SNCF, Sviatoslav BEYSENS, Directeur des relations institutionnelles de Blablacar et Benjamin BEAUDET, Directeur général du Groupe Bertolami, ont apporté leur vision de l'avenir des mobilités pour la montagne tout en rappelant que plus de 60% du bilan carbone des stations provient actuellement de l'accès aux stations de montagne.

Les Actes de l'Assemblée générale 2021, qui reprennent les interventions de Gérard LARCHER, Jean-Baptiste LEMOYNE et Joël GIRAUD de même que les échanges des participants aux tables-rondes, seront diffusés très prochainement à tous les Maires adhérents et participants.



ÉVÈNEMENT



Soutenir l'activité des stations de montagne

Une saison d'hiver 2021-2022 en préparation

LA SAISON D'HIVER 2021-2022 QUI S'ANNONCE EST D'UNE IMPORTANCE TOUTE PARTICULIÈRE POUR LES STATIONS DE MONTAGNE APRÈS 20 MOIS DE CRISE.

L'ANMSM, par la voix de son Président Jean-Luc BOCH, a voulu dès le début du mois de septembre éviter à tout prix la situation qui avait conduit à la fermeture des remontées mécaniques en décembre 2020. Malgré le travail considérable réalisé à l'automne 2020, en particulier sur les protocoles sanitaires, les attermolements de la puissance publique avaient alors conduit les acteurs de la montagne à une impasse.

Afin de préparer dans les meilleures conditions la prochaine saison d'hiver, avec notamment la perspective d'intégrer ou non de nouvelles mesures sanitaire, **l'ANMSM avec DSF et le SNMSF a pris l'initiative de réunir les grands acteurs de la montagne -élus, exploitants de remontées mécaniques, moniteurs, hébergeurs, professionnels de la filière sport- afin de mettre en place un mode opératoire commun devant être proposé le moment venu au gouvernement.** Cette démarche collective est essentielle afin d'assurer à tous une saison d'hiver aussi normale que possible et accueillir les vacanciers dans des conditions sanitaires optimales.

A l'occasion d'une deuxième réunion de travail, Jean-Luc BOCH, Président de l'ANMSM, a souhaité qu'une position commune émerge rapidement afin de s'adresser au gouvernement d'une seule voix. Dans la continuité de ces échanges, plusieurs rendez-vous ont été programmés avec Jean-Baptiste LEMOYNE, Secrétaire d'État chargé du tourisme pour traiter des principaux sujets pour l'hiver : mesures sanitaires mais aussi recrutement des saisonniers et accueil des vacanciers internationaux notamment.

Début octobre une intervention de l'association a permis de faire le point sur certains sujets d'inquiétude identifiés en amont de la saison d'hiver. Ainsi, plusieurs secteurs économiques rencontrent d'importantes difficultés de recrutement. Pour les communes touristiques s'ajoute la question des emplois saisonniers pour lesquels il est apparu très difficile de trouver des candidats et ce dans presque tous les domaines. **L'ANMSM a saisi le gouvernement et les parlementaires de ce sujet en demandant la définition d'un cadre clair pour recruter pour la saison.**

De la même manière l'absence de message rassurant de l'État s'agissant des classes de neige a entraîné l'annulation de certaines réservations. Pour l'ANMSM il n'était pas envisageable que ces classes qui n'ont pu avoir lieu durant l'hiver 2020-2021 ne puissent être organisées pour l'hiver 2021-2022. **L'association a interpellé le Ministre de l'Éducation nationale.**

Dans le même temps, l'ANMSM continue d'accompagner les stations adhérentes sur des sujets de moyens et plus long termes devant permettre d'accroître leur attractivité. En effet la reprise de l'activité touristique doit s'appuyer sur plusieurs leviers très forts :

- la mobilité en accordant une place plus importante au ferroviaire, aux multimodalités et au développement des ascenseurs valléens. L'intérêt est triple : diminuer la part trop importante de l'accès aux stations dans le bilan carbone (60%), simplifier le parcours clients et donc renforcer l'attractivité des stations

- l'immobilier de loisirs sur lequel il faut trouver rapidement des solutions pérennes pour régler la question des lits froids. Plus généralement, il faut donner plus de pouvoirs aux Maires pour adapter l'urbanisme à l'environnement spécifique des stations de montagne. Sur ce derniers sujets, plusieurs entretiens au plus haut niveau ont permis de mieux expliquer les blocages actuels. Des dispositions spécifiques pourraient être intégrées au projet de loi 3DS.

S'agissant de la mise en valeur des stations adhérentes, **le partenariat entre l'ANMSM et les principales chaînes d'information nationales est reconduit afin de citer tout au long de la saison les stations et leurs conditions d'enneigement.** Par ailleurs, l'ANMSM a organisé récemment à Paris une rencontre avec les journalistes et scientifiques météo pour aborder les questions de climat et de développement durable.

PROMOTION : FRANCE MONTAGNES À LA MANŒUVRE

Structure collective de promotion de la montagne française, France Montagnes, dont les membres fondateurs sont l'ANMSM, Domaines Skiabiles de France et le Syndicat National des Moniteurs du Ski Français, a lancé cet automne une importante action de communication à destination du grand public. Durant tout l'automne, un film tv, financé notamment par les membres fondateurs et Atout France, a été diffusé principalement sur les chaînes de France Télévisions. Cette opération, combinée aux messages sur les réseaux sociaux et autres support médias, a permis de mettre en avant les stations de montagnes pendant plusieurs semaines.

Par ailleurs, France Montagnes a diffusé largement via les réseaux sociaux une infographie reprenant les différents protocoles sanitaires en vigueur pour les stations de montagne, de l'accès aux stations en passant par les Offices de tourisme, commerces, remontées mécaniques, hébergements, magasins de sport, écoles de ski, bars et restaurants, cinémas, ... Cette infographie était particulièrement attendue par les Tours opérateurs.

Enfin, à l'occasion de sa conférence de presse de lancement de saison du 19 novembre, France Montagnes a rassemblé de nombreux journalistes pour évoquer l'ouverture des stations, les nouveautés mises en place pour l'hiver 2021-2022 et confirmer à tous l'engagement des Français pour la montagne.



LE
GRAND
DOSSIER



La relance par l'immobilier et la mobilité

A la suite du Plan Avenir Montagnes, le gouvernement a souhaité lancer deux appels à manifestation d'intérêt-AMI dans les domaines de l'immobilier et de la mobilité, sujets abordés plus en détail au cours de l'Assemblée générale de l'ANMSM.

IMMOBILIER

Un premier **appel à manifestation d'intérêt concerne la rénovation et la commercialisation de l'immobilier de loisir** en station de montagne. Cet AMI s'inscrit dans le cadre de France Tourisme Ingénierie.

Piloté par la Délégation Montagne d'Atout France, il a pour objectif d'accélérer la rénovation globale de l'immobilier de loisir (et plus spécifiquement les copropriétés traditionnelles et les résidences de tourisme) en accompagnant 50 stations de montagne sur les 5 prochaines années.

MOBILITÉ

Un **appel à manifestation d'intérêts Avenir Montagnes Mobilités**, piloté par l'ANCT et France Mobilités et déployé dans le cadre du Plan Avenir Montagnes, a été lancé récemment par le Secrétaire d'État à la Ruralité.

Doté de 10 millions d'euros sur deux ans, l'AMI sera organisé en deux temps (automne 2021 puis courant 2022) et pourra bénéficier à une cinquantaine de territoires **pour financer des projets de mobilités innovants**. Il est destiné à toutes les autorités organisatrices des mobilités et **portera une attention particulière aux solutions de mobilité touristique sur les stations de montagne et aux études préalables des projets d'ascenseurs valéens**.

PARTENARIAT ANMSM-TICTACTRIP

La mobilité constitue un enjeu majeur d'attractivité pour les stations de montagne. La table-ronde consacrée à ce sujet lors de l'Assemblée générale de l'ANMSM le 15 septembre dernier a mis l'accent sur la nécessité d'innover et de simplifier pour faciliter le parcours client de son domicile à son arrivée en stations.

La société Tictactrip, plateforme de réservation pour tous types de trajets, propose un comparateur

INGÉNIERIE

Avenir Montagne Ingénierie constitue le volet ingénierie du plan d'investissement présenté en mai dernier. **Ce programme, doté de 31M€, vise à apporter un appui très opérationnel à une soixantaine de territoires de montagne, dont les stations de montagne.**

32 territoires, retenus par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, vont bénéficier du fonds ingénierie en première vague. **La date limite de dépôt des candidatures pour la deuxième vague est fixée au 15 décembre 2021.** L'ANMSM a adressé à tous les Maires de stations de montagne un Vademecum permettant de faciliter les démarches. Ce document est disponible sur demande auprès de l'association.



multimodal en ligne qui permet de comparer et de réserver son trajet en combinant bus, train et co-voiturage. Proposé gracieusement sous forme de widget personnalisé, ce dispositif est déjà valorisé par plusieurs stations. Un dossier, disponible sur demande auprès de l'ANMSM, apporte toutes les informations nécessaires pour accompagner les stations dans la promotion des modes de transport durable.

A Saint-Lary Soulan, une expérimentation réussie

LA STATION DE SAINT-LARY SOULAN A FAIT LE CONSTAT D'UN PARC IMMOBILIER VIEILLISSANT ET NE CORRESPONDANT PLUS AUX ATTENTES DE LA CLIENTÈLE.

Afin d'éviter une perte d'attractivité et le risque de voir se développer le nombre de lits froids, **la municipalité et l'Office de Tourisme ont travaillé de concert à la mise en œuvre d'une politique de rénovation de l'immobilier de tourisme.**

La première démarche a consisté à favoriser le classement des logements en meublés de tourisme, ce qui aura permis d'augmenter très sensiblement le produit de la taxe de séjour.

La deuxième action, plus originale, a consisté à développer un label propre à la station dont la particularité est la montée en gamme dans la qualité des logements, au regard de normes d'habitabilité et de confort.

Ce label est matérialisé sous la forme d'une gamme de 5 diamants, de niveau de 1 à 5.

Concrètement, la démarche a consisté à :

- Recruter au sein de l'Office de Tourisme, un agent dont la mission exclusive est d'accompagner les propriétaires candidats à l'obtention du label,
- Réunir l'ensemble des acteurs économiques et constituer une liste élargie pour offrir le plus grand choix aux propriétaires,
- Réaliser un diagnostic personnalisé,
- Prendre en compte le projet de réhabilitation dans toutes ses composantes : démarches administratives, conseil en matière de régime fiscal, mise en relation avec l'agence de réservation, modalités de paiement de la taxe de séjour ...,
- Attribuer le nombre de diamants selon le niveau et la qualité de la réhabilitation. Ainsi, pour obtenir le 1er diamant, l'exigence porte sur le parfait état des murs, sol, plafond, mais également l'harmonie du mobilier, la qualité de la literie, les équipements indispensables (wifi, lave-linge, lave-vaisselle, sèche serviettes). La création de ce label « qualité / confort / hébergement » et son succès au plan local ont fait émerger d'autres initiatives :
- La création d'un statut d'ambassadeur dont le titre est décerné aux attributaires de diamant(s),
- La reprise de ce concept par le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées sous forme notamment d'une aide de 300 à 500 € pour initier le projet de réhabilitation,
- La création d'un réseau club des chargés d'accompagnement des loueurs de meublés,
- La création aux côtés des 5 autres pôles d'activités au sein de l'office de tourisme, d'un pôle d'activités ambassadeurs, dont le rôle est d'animer cette politique de réhabilitation des meublés de tourisme,
- L'organisation d'une rencontre nationale à Saint-Lary Soulan, en mars 2022, pour les chargés d'accompagnement des meublés de tourisme.
- La présentation de la politique de réhabilitation de meublés de tourisme aux nouveaux propriétaires,
- L'originalité et l'exemplarité de cette politique de réhabilitation des meublés de tourisme, les résultats significatifs de l'ordre de 50 nouveaux labellisés par an, la notoriété du concept au-delà des limites de notre territoire, laissent augurer pour l'avenir, une bonne maîtrise de cette problématique qui est la qualité de logements dans l'offre touristique de notre station.

André MIR, Maire de Saint-Lary Soulan

LE VOLONTARIAT TERRITORIAL EN ADMINISTRATION

Le dispositif des Volontaires Territoriaux en Administration porté par le Ministère de la Cohésion des Territoires vise à accompagner à hauteur de 15 000 € forfaitaires le recrutement par les collectivités de jeunes de 18 à 30 ans, Bac +2 minimum pour un accompagnement en ingénierie de 12 à 18 mois. 250 jeunes ont déjà été recrutés.

A l'occasion du Comité interministériel ruralité fin septembre, la poursuite du dispositif et un objectif de 800 postes d'ici fin 2022 ont été annoncés par le Premier ministre.

La plaquette de présentation du dispositif ainsi que le modèle type d'offre à déposer sont disponibles auprès de l'ANMSM.





Parole d'élus

DANS UNE DÉMARCHE TOUJOURS PLUS PARTICIPATIVE, L'ANMSM SOUHAITE DONNER LA PAROLE AUX MAIRES ADHÉRENTS SUR DES SUJETS INTÉRESSANTS L'ENSEMBLE DES STATIONS DE MONTAGNE. MYLÈNE AGNELLI, MAIRE D'ISOLA ET VICE-PRÉSIDENTE DE L'ANMSM, ET ARNAUD MURGIA, MAIRE DE BRIANÇON, INAUGURENT CETTE NOUVELLE RUBRIQUE.



**Mylène AGNELLI,
Maire d'Isola
et Vice-Présidente de
l'ANMSM**

« Nos stations de montagne doivent mettre en avant leurs nombreux atouts »

Nos stations de montagne sont de fabuleux terrains de jeux pour petits et grands. Quel autre lieu peut offrir un espace de liberté aussi grandiose ? Quel autre lieu permet aux familles de venir se ressourcer en toute quiétude ? Quel autre lieu dispose d'autant d'activités à partager en famille et entre amis ? Quel autre endroit donne accès à un bol d'air pur à chaque saison ?

Dans nos stations, vous êtes habitués à pratiquer vos sports favoris : le ski et le snowboard, tous les sports de glisse, mais aussi le vélo qui se développe fortement. **Nos stations, avant d'être des stations de ski, sont des territoires de montagne et de haute montagne, qui regorgent de chemins de randonnée praticables par tous et en toutes saisons.** Quoi de plus agréable qu'une promenade en montagne avec ses enfants ? En effet, de nombreuses stations ont développé les itinéraires piétons pendant l'hiver, et cette activité connaît un vrai succès.

Et puis nous avons un patrimoine culturel à mettre avant : des fortifications militaires, des églises, des musées, des lieux de vie où artistes confirmés et artistes en herbe se côtoient et évoluent ensemble. Ce patrimoine, il nous faut le valoriser, le mettre en avant, le faire découvrir à nos touristes, à nos copropriétaires. Ce patrimoine sera là encore

pendant longtemps, il n'est pas soumis aux aléas des prévisions climatiques, qu'il y ait de grandes quantités de neige ou qu'il y en ait moins, ce patrimoine restera dans nos communes de stations. Comment aller en vacances dans les Vosges sans évoquer les magnifiques paysages des ballons, mais aussi l'histoire qui lie ce massif à l'Alsace ? Pourquoi faire du ski nordique dans le Jura et ne pas s'enrichir en visitant les musées des Beaux-arts, ou les fabuleuses forêts ? Peut-on penser au Massif Central sans imaginer d'élargir nos connaissances sur les volcans ? Les Pyrénées ne sont-elles pas aussi riches de leur culture régionale et de leur patrimoine architectural catalan ? Et dans les Alpes alors ? Du nord au sud, nous skions

bien entendu sur les plus belles pentes, mais nous pouvons en même temps visiter des exploitations agricoles traditionnelles, déguster de bons produits, apprendre sur les éléments historiques qui ont construit nos relations avec nos voisins transfrontaliers.

Nos stations de montagne, si célèbres pour leurs domaines skiabiles, pour leurs champions, pour les événements qui ont lieu pendant l'hiver, sont avant tout des lieux de vie, de culture et d'échange, et ce tourisme là s'il est mis en avant, pourra nous permettre de proposer des histoires différentes à nos clients, et contribuer ainsi à l'adaptation de nos activités face aux conditions climatiques.



Arnaud MURGIA,
Maire de Briançon
- Serre-Chevalier/
Briançon

« il faut revoir le calendrier des vacances scolaires »

Je me bats depuis longtemps sur un grand sujet : **l'allongement des vacances scolaires et la fin des doubles zones**, en même temps, dans nos stations. Les avantages sont multiples : moins de monde en même temps sur les routes et donc plus de confort d'accès et moins de pics de pollution. Mais aussi un atout économique : mieux vaut un outil industriel au sens large qui tourne plusieurs mois d'affilée à 80 ou 90% d'activité plutôt que des points à 20 ou 30% en janvier, et des pics de surchauffe à 120 ou 130% en février, où l'on accueille mal les touristes. J'ajoute que le pouvoir d'achat et donc l'accessibilité aux sports d'hiver s'en verrait avantagé puisque nous connaissons tous les mécanismes d'inflation des prix en haute-période. Il n'y a que des avantages, pour la montagne, mais aussi pour

notre environnement - c'est-à-dire tout notre écosystème - à mettre en place cela, en particulier dans un monde scolaire post-covid où le contrôle continu devient peu à peu la norme en lieu et place de l'examen.

L'accessibilité de nos communes et nos stations est aussi un sujet essentiel. Ce point est crucial car la tendance actuelle est à la réduction des temps de séjour. La clientèle veut arriver vite à l'endroit de vacances et nous devons développer des solutions de transports efficaces et une desserte rapide de nos stations depuis les métropoles. Exemple peut être donné par la ville de Briançon, puisque pour nous **le train de nuit Paris-Briançon est la solution à développer en plein accord avec la politique gouvernementale** (train plus régulier et comprenant des services plus qualitatifs). Les vacances doivent déjà commencer dans le train !

Enfin, nous devons **viser une nouvelle clientèle et favoriser les longs séjours pour les gens qui peuvent télé-travailler.** Un télé-travailleur doit se voir offrir la possibilité, en termes de logements, en termes de qualité de connexion, de transports, de services, de passer un temps long à la montagne et bénéficier de tarifs en conséquence et de formules adaptées (carte multi-activité notamment).





Joël GIRAUD

SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUPRÈS DE LA MINISTRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, CHARGÉ DE LA RURALITÉ RÉPOND AUX QUESTIONS DE L'ANMSM



LA RENCONTRE

EN QUOI AVENIR MONTAGNES PRÉSENTÉ PAR LE GOUVERNEMENT AVANT L'ÉTÉ RÉPOND AUX ATTENTES DES COMMUNES SUPPORT DE STATIONS DE MONTAGNE ?

Avenir Montagnes est le fruit d'une large consultation des acteurs des massifs de montagne : élus nationaux et locaux, acteurs socioprofessionnels, acteurs nationaux représentatifs comme l'Association nationale des élus de la montagne (ANEM), Domaine skiable de France (DSF), Nordic France, la Fédération française des clubs alpins et de montagne (FFCAM) par exemple et bien évidemment, l'Association nationale des maires des stations de montagne (ANMSM).

Sur la base de cette consultation, il s'agit d'un plan porté par une large mobilisation nationale, allant du Gouvernement aux Régions, et piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et les Commissariats de massif, en lien avec nos partenaires que sont la Banque des Territoires, Atout France ou encore France Mobilités.

Avenir Montagnes est dédié au tourisme de montagne et concerne les stations dans leur grande diversité : pas uniquement les stations de ski intégrées de haute altitude, mais aussi les stations villages, les stations de montagne tournées vers l'activité sportive estivale comme l'alpinisme, la randonnée, la course de pleine nature ou le VTT, tout autant que des communes touristiques thermales et patrimoniales. Nous accompagnons l'ensemble des stations de tous les massifs à partir du moment où elles s'engagent vers le développement d'une offre touristique plus durable et plus résiliente.

LES BESOINS DES STATIONS EN INGÉNIERIE SONT IMPORTANTS. COMMENT CELLE-CI VA ÊTRE DÉPLOYÉE ?

En montagne, comme en campagne, l'apport en ingénierie est un enjeu structurant pour les territoires et leurs projets. Il est indispensable pour répondre efficacement et durablement aux problématiques auxquelles font face nos territoires touristiques de montagne tant en matière de développement économique que de transition écologique.

Avec Avenir Montagnes Ingénierie, la soixantaine de territoires retenus pourront bénéficier d'un financement à hauteur de 60 000 euros par an pendant deux ans d'un chef de projet chargé de suivre la conception, la mise en œuvre et d'assurer le suivi du projet de développement du territoire vers un tourisme plus durable, plus résilient et plus diversifié. La Banque des Territoires mettra à disposition en complément, pour chaque chef de projet, un accompagnement méthodologique pour accélérer la mise au point et l'organisation du projet, par l'accès à un marché d'assistance technique spécifiquement dédié.

Chaque territoire sélectionné aura également accès à un soutien en ingénierie, par un accès direct à une offre thématique apportée par l'ANCT et les partenaires du programme, comme la Banque des Territoires, France Mobilités ou Atout France, dont des outils d'aide à la décision comme les diagnostics de perspective d'enneigement, pour leur fournir les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet, en conformité avec les objectifs du programme. D'autres partenaires viendront progressivement compléter cette offre de services, afin d'accompagner la montée en puissance d'Avenir Montagnes Ingénierie.

Ces dispositifs permettront de couvrir les besoins en ingénierie des stations de montagne pour les accompagner dans les transitions économiques et écologiques nécessaires, toujours dans la même logique qui guide l'action de notre ministère, celle du « cousu main » et du « projet de territoire », conçu par et pour les élus et les habitants de ces territoires.

Le 8 octobre dernier, j'ai d'ailleurs dévoilé les 32 premiers lauréats répartis sur les massifs de métropole et d'outre-mer qui pourront bénéficier de cet accompagnement. Cette annonce a été illustrée par la signature de la première convention Avenir Montagne Ingénierie pour le projet « Sentiers des grandes itinérances » sur les départements de l'Ain, du Doubs et du Jura.



L'IMMOBILIER ET LA MOBILITÉ SONT DES SUJETS PRIORITAIRES POUR LES STATIONS DE MONTAGNE. COMMENT LE GOUVERNEMENT COMPTE-T-IL Y RÉPONDRE ?

Deux séries d'appels à manifestation d'intérêt viennent compléter les dispositifs que je viens de citer. Le premier, en faveur de la rénovation de l'immobilier de loisir, porté par Atout France, permettra un accompagnement sur des projets de réhabilitation immobilière, nombreux et nécessaires en stations de montagne. Par ce premier outil, il s'agit de lutter contre le vieillissement du parc immobilier actuel et de rénover les bâtiments pour les rendre moins énergivores et plus conformes aux nouvelles attentes des touristes. Les lauréats de ce dispositif devraient être dévoilés début décembre.

Le deuxième appel, déployé par France Mobilités, porte sur la mobilité du dernier et du premier kilomètre en montagne en permettant un soutien dans le développement de nouvelles mobilités comme

les ascenseurs valléens ou d'autres formes innovantes de transport. Autant pour s'y rendre que se déplacer au sein du massif. Les porteurs de projet ont encore jusqu'à la fin du mois pour prédéposer leur projet, et je les invite à se saisir rapidement de ce dispositif.

Enfin, Avenir Montagnes Investissement, financé main dans la main par l'État et les Régions à hauteur de 300 millions d'euros sur deux ans, sera bien entendu attentif au financement des projets liés aux enjeux immobiliers et de mobilité.

Il n'y a pas, et le Gouvernement ne souhaite pas, apporter une solution unique pour toute la montagne ; nous voulons plutôt mettre en place une approche « sur mesure ». Territoire par territoire. Massif par massif. Et surtout, en accompagnant les projets conçus par les territoires eux-mêmes.

MA MONTAGNE

CE QUE J'AIME PARTICULIÈREMENT À LA MONTAGNE ?

Les gens, les habitants ! Les conditions de vie et d'accès ont permis de créer des cultures, des caractères mais aussi parfois des institutions originales. L'Histoire de la montagne, d'une vallée à l'autre, décline toujours ce lien entre l'homme et la nature de façon spécifique et inédite, parfois tragique mais souvent forte, émouvante et poignante.

MON PLUS BEAU SOUVENIR MONTAGNE ?

Les paysages : notamment ceux des Alpes, des Écrins, qui ont accompagné ma vie, mais aussi à titre plus personnel ceux des lacs et des rivières du Massif central où je garde des souvenirs émus des parties de pêche avec mon grand-père.

MA PROCHAINE ENVIE DE MONTAGNE ?

Retrouver mes amis italiens chez eux ou dans leur ancien restaurant de Clavière, sur la Via Lattea, voisin de mon camp de base haut alpin de L'Argentière-La-Bessée : qualité de vie, produits de la gastronomie alpine et amitié, voici le secret !



ANALYSE JURIDIQUE

18

Le projet de loi 3DS : différenciation, décentralisation et déconcentration

Le projet de loi 4D s'appellera finalement 3DS pour : différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification. L'ANMSM suit avec attention les discussions autour de ce projet de loi, dont l'exécutif souhaite une adoption avant la fin du quinquennat. L'urgence étant déclarée pour ce texte, son examen devant l'Assemblée nationale a commencé le 22 novembre 2021.

Le premier point à retenir du projet de loi 3DS est le rappel de la notion de différenciation territoriale, comme application du principe d'égalité, selon le nouvel article L.1111-3-1 du CGCT : « Dans le respect du principe d'égalité, il est tenu compte, pour la définition des règles relatives à l'attribution et à l'exercice des compétences applicables à une catégorie de collectivités territoriales, des différences de situations dans lesquelles se trouvent les collectivités territoriales relevant de cette catégorie. ».

Le Sénat a souhaité donner une place plus importante au préfet en faisant de ce dernier le pilote de l'Ademe et de l'OFB. Ainsi, le préfet devient le délégué territorial de l'Ademe, une façon de recentraliser l'Agence de la transition écologique. Le préfet acquiert aussi le rôle de délégué territorial de l'Office français de la Biodiversité. Concernant les compétences, le transfert des compétences Eau et Assainissement aux communautés de communes et d'agglomération devient dès lors optionnel. Les maires disposeraient également, d'un droit de veto sur tout projet d'installation d'éolienne. Le texte permet aussi aux édiles de s'opposer à un projet de téléphérique urbain dès lors qu'un tiers des communes concernées émettent un avis défavorable à ces travaux par une délibération du conseil municipal. Également, les conférences territoriales de l'action publique disposeraient de larges pouvoirs pour assouplir l'exercice des compétences, pour favoriser une organisation à la carte.

Enfin, la dernière réforme issue du projet de loi 3DS modifié par le Sénat consiste en une modification de l'article 55 de la loi SRU sur l'obligation pour les communes de disposer de 20 à 25% de logements sociaux sur leur territoire. L'objectif de construction, initialement prévue à 2025, est supprimé, au profit d'un étalement par période triennale, avec 33% de l'objectif à atteindre à chaque période. De la même façon, les sénateurs ont revu les mécanismes d'exemption avec l'article 15 du projet de loi. Désormais, le critère d'insuffisante desserte en transports en commun est remplacé par un critère d'isolement multifactoriel. Ainsi peuvent être exemptées les communes n'étant pas situées dans une agglomération de plus de 30 000 habitants et dont l'isolement ou les difficultés d'accès aux bassins de vie et d'emplois environnants les rendent faiblement attractives. Le Sénat a également proposé à ce que la notion de territoire urbanisé et le mode de calcul de l'inconstructibilité, qui conditionnent un type d'exemption, soient précisés par décret. Une pondération en fonction de la taille des logements vient s'ajouter à ce calcul, les grands logements bénéficiant d'un bonus par rapport aux plus petits. L'article 16 du projet de loi 3DS prévoit d'élargir la liste des dépenses déductibles du prélèvement financier opéré sur les communes qui n'atteignent pas leurs objectifs de construction : les acquisitions financières et les dépenses pour la réalisation d'infrastructures nouvelles et pour mener une politique de mixité sociale par la construction de logements sociaux. Enfin, une disposition interdit la construction de logements sociaux PLAI dans les communes totalisant plus de 40% de logements sociaux, sur proposition du Sénat.

PARTENARIAT ANMSM - AVENUE-WEB SYSTÈMES

AWS est un groupe français exclusivement dédié à la gestion des achats et marchés publics, et est créditée de la deuxième position nationale en termes d'avis publiés depuis sa plateforme dans le domaine territorial. Il permet la télétransmission multi-protocoles entre les collectivités et l'Etat. L'accès à tarif préférentiel à la plateforme

AWS-Achat, réservé aux adhérents de l'ANMSM, permet d'ouvrir des marchés publics sur cette interface numérique. AWS-Légalité propose un transfert de documents administratifs facilité et sécurisé. Ces services ont pour objectif de simplifier la dématérialisation des démarches administratives et d'assister les collectivités territoriales dans le domaine de la commande publique.

La commande publique : le verdissement du droit public de l'économie



**ANALYSE
JURIDIQUE**

19

La Loi Climat et Résilience publiée le 24 août 2021 au Journal officiel réforme le droit de la commande publique par une prise en compte du développement durable.

Les collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que les acheteurs soumis aux dispositions du Code de la commande publique sont soumis à une obligation d'adopter et de publier un schéma de promotion des achats publics socialement responsables lorsque le montant total annuel des achats est supérieur à 100 millions d'euros HT. La loi Climat et résilience renforce l'obligation de publicité des SPASER en les rendant publics via une mise en ligne sur le site internet des acheteurs concernés. Les SPASER devront comporter des indicateurs précis exprimés en nombre de contrats ou en valeur, sur les taux réels d'achats publics relevant des catégories de l'achat socialement ou écologiquement responsable parmi les marchés de l'acheteur concerné. Ces dispositions entreront en vigueur le 1er janvier 2023. D'ici le 22 août 2024, le gouvernement devra remettre au Parlement un rapport, permettant d'évaluer la prise en compte des considérations environnementales et sociales dans les cas de SPASER.

La loi Climat et résilience étend l'obligation des objectifs de développement durable pour les marchés publics et les contrats de concession à la phase de formalisation du besoin par des spécifications techniques (articles L.2111-2 et L.3111-2 du CCP). Ces considérations environnementales deviennent donc obligatoires dès le stade de la définition du besoin.

Désormais, au moins un critère d'attribution devra prendre en compte les caractéristiques environnementales de l'offre, à la fois pour les acheteurs mais aussi pour les autorités concédantes. La rédaction ouvre une certaine largesse aux acheteurs, même si cette évolution marque l'interdiction du recours au critère unique du prix. Si l'acheteur décide de ne retenir qu'un seul critère de sélection, seul le critère unique du coût global intégrant nécessairement des considérations environnementales pourra désormais être retenu.

L'article L.2112-2 du CCP modifié dispose que les acheteurs devront impérativement prévoir dans leurs marchés publics des conditions d'exécution prenant en compte l'environnement. Il en est de même pour les contrats de concession avec la modification de l'article L.3114-2 du CCP.

Les conditions d'exécution des marchés et concessions d'un montant supérieur aux seuils européens doivent prendre en compte les considérations relatives au domaine social ou à l'emploi, sauf dans quatre hypothèses : satisfaction possible du besoin par une solution immédiatement disponible, si cette prise en compte n'est pas susceptible de présenter un lien suffisant avec l'objet du marché, si cela devait restreindre la concurrence ou rendre difficile l'exécution de la prestation et, enfin, s'il s'agit d'un marché de travaux d'une durée inférieure à 6 mois. Pour les contrats de concession, deux dérogations sont possibles : en l'absence de lien possible entre des conditions d'exécution sociales et l'objet du contrat, ou s'il y a un risque de restreindre la concurrence ou de rendre l'exécution du contrat plus difficile. Enfin, la loi Climat et résilience inscrit les objectifs de développement durable aux côtés des principes fondamentaux de la commande publique. Également, elle inscrit la possibilité pour un acheteur d'exclure un soumissionnaire qui ne satisfait pas à l'obligation d'établir un plan de vigilance pour l'année qui précède celle de l'engagement de la consultation. Les mesures prises pour garantir la protection de l'environnement et l'insertion par l'activité économique doivent être incluses dans le rapport remis chaque année par le concessionnaire à l'autorité concédante. Des outils opérationnels de définition et d'analyse du coût de cycle de vie des biens pour les principaux segments d'achat seront mis à disposition des acheteurs par l'État. Au 1er janvier 2030 sera obligatoire l'utilisation des matériaux biosourcés ou bas-carbone dans au moins 25% des rénovations lourdes et des constructions relevant de la commande publique. L'ensemble de ces mesures, à l'exception des SPASER, entreront en vigueur à une date fixée par décret, et au plus tard le 22 août 2026.

VEILLE JURISPRUDENTIELLE ET RÉGLEMENTAIRE

Conseil d'État, 23 septembre 2021, req. n° 437748 :

Le juge rappelle l'existence d'exceptions au principe selon lequel le silence de l'administration vaut acceptation, mentionnées au tableau annexé au décret du 30 octobre 2014.

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 :

L'ordonnance met fin à l'obligation de publicité sur papier des actes au profit de l'électronique. Les documents d'urbanisme devront être publiés sur le portail national de l'urbanisme à partir du 1er janvier 2023.

Conseil d'État, 22 octobre 2021, req. n°434900 :

Le juge admet l'inclusion des dépenses correspondant à une quote-part du coût des directions ou services transversaux centraux de la métropole dans le calcul de la TEOM.

Retrouvez toutes les analyses juridiques, fiches pratiques et une veille législative et jurisprudentielle sur la plateforme de l'ANMSM : [JurisMontagne.anmsm.fr](https://www.jurisMontagne.anmsm.fr)



LABEL
FAMILLE
PLUS

20



9

stations renouvelées dans leur labellisation, suite à un audit qui s'est déroulé durant l'été 2021. Félicitations à Montchavin les Coches, Les Meuniers, Crest Voland Cohennoz, Saint Gervais, Orcières, Valberg, Les 2 Alpes, Saint Lary Soulan et Les Angles.

Retrouvez l'intégralité des présentations des 11e Rencontres Famille Plus montagne en ligne (intégrant aussi le travail d'observation à l'international) dans les *Ressources documentaires Famille Plus montagne* ou sur simple demande auprès de l'ANMSM.

L'animation terrain, pour déployer une stratégie d'accueil des familles.

MANDATÉ PAR LE MAIRE, LE RÉFÉRENT FAMILLE PLUS CONSTITUE LA PIÈCE MAÎTRESSE DU DISPOSITIF DE LABELLISATION

Le référent est le responsable de la mise en œuvre et du suivi de la démarche de qualification Famille Plus. Ses missions sont définies par le cahier des charges du label et implique une vision transversale.

Être un interlocuteur privilégié

Représentant de la commune pour le label, le référent est l'interlocuteur du maire et des élus, des agents communaux, des prestataires de la station impliqués dans la démarche et de tout autre acteur concerné. Au niveau national, il est aussi l'interlocuteur de la Commission ANMSM « Famille Plus montagne », du Comité national de gestion du label, de l'auditeur et du cabinet d'accompagnement Cimbo conseils mandaté par l'ANMSM.

Animer la démarche de qualité Famille Plus pour une amélioration continue de l'offre famille de la station

Le référent est en charge d'établir un état des lieux et une évaluation de l'offre « famille ». Il s'assure à tout moment que la station remplit les obligations du référentiel en procédant régulièrement à des auto-évaluations à l'aide de la plateforme de gestion du label. Il intègre le plan d'actions correctives proposé par l'auditeur, met en place des outils de pilotage interne (groupe de travail, réunions, publications, plans d'actions correctives...) et mesure la satisfaction de la clientèle. Il mobilise les prestataires afin d'obtenir leur adhésion et veille à retirer les prestataires ne répondant plus aux critères pour ne pas nuire à la qualité de l'offre Famille Plus. Il participe à la vie du label (Commission

ANMSM, Comité national de gestion, Journée nationale...).

S'appuyer sur un programme d'accompagnement proposé par l'ANMSM

Le référent dispose d'un programme d'accompagnement mis en place par la Commission permanente ANMSM « Famille Plus montagne » avec Cimbo Conseil, cabinet prestataire. Le programme prévoit un accompagnement individuel sur site pour sensibiliser et mobiliser la station et les acteurs concernés par la démarche. Un accompagnement à distance vient compléter le dispositif avec la mise à disposition de dossiers techniques, boîte à outils Famille Plus, formation, rencontres thématiques, séminaire annuel, voyage d'études ...

Une mission transversale pour un projet collectif et partagé. Objectif : ancrer la démarche de qualité dans la stratégie famille de la station

Organiser, structurer, piloter, planifier, réaliser... implique nécessairement de partager la démarche de qualité avec les parties prenantes de la station, les acteurs convaincus que le label est une source d'amélioration continue dans l'offre famille. Le référent ne peut pas porter seul la démarche. Les expériences et les témoignages des stations à l'occasion des 11e Rencontres Famille Plus montagne le 14 octobre dernier, montrent que l'engagement Famille Plus de la station ne peut être que le fruit de sa stratégie affirmée en direction des familles, une stratégie clairement identifiée et assumée dans la durée.



(RE)CONQUÉRIR LES FAMILLES : REGARD SUR DES STRATÉGIES À L'INTERNATIONAL

Un travail d'observation des stratégies de stations nord-américaines (États-Unis et Canada) et Suisse a été réalisé par le cabinet Cimbo Conseils pour le compte du label Famille Plus montagne. Il vise à examiner les actions mises en place pour séduire et fidéliser les familles, celles qui ne viennent pas/plus, et/ou celles qui risquent de ne plus venir. **Des stratégies qui s'appuient communément sur la (re)conquête de nouvelles clientèles à travers la cible du skieur débutant adulte et enfant.** Les approches traduisent un travail de fond dans la durée et qui se déploie à tous les échelons d'une destination (territoire, institution, métier).

Quels enseignements pour le label Famille Plus ?

Ces démarches peuvent être inspirantes pour les stations labellisées et viennent aussi questionner une stratégie famille au niveau national avec :

- des objectifs clairement définis et partagés
- des stratégies construites à partir de données reconstruites et analysées
- la création d'indicateurs pour mesurer les actions de transformation
- une constante : les débutants adultes ou enfants, pour toucher une cible plus large
- des conclusions d'expérimentations sous la forme d'une compilation et une analyse des bonnes pratiques
- la mise en place d'actions correctives et des nouvelles offres
- l'importance de la formation
- la valorisation de résultats encourageants (un taux de conversion croissant des débutants)

Famille Plus, un formidable levier pour contribuer au renouvellement de la clientèle.

Parce qu'1 enfant sur 2 retournera en vacances dans un lieu visité avec sa famille, une fois adulte, le label Famille Plus constitue un outil pour imaginer une nouvelle stratégie en direction des familles. « *Afin de pérenniser l'avenir des sports d'hiver, nous devons inciter les parents d'aujourd'hui et de demain à transmettre le gène des sports d'hiver à leur descendance* » (Suisse Tourisme, groupe d'experts d'analyse du tourisme hivernal)



EXTRAITS DES DERNIÈRES PARUTIONS

Nombreux passages radios et tv durant l'année 2021 pour les maires de l'association dans tous les massifs.

L'ANMSM DANS
LES MÉDIAS

france•tv



22

AOÛT 2021

Urbanisme en stations de montagne : les Maires se mobilisent auprès des pouvoirs publics. Ce document pose les bases d'une réflexion qui doit s'engager avec les pouvoirs publics pour adapter le droit aux spécificités des territoires de montagne.

2 SEPTEMBRE 2021

Nouvelle hausse du taux d'occupation pour l'été portée par le succès des petites stations et celles de moyenne montagne. Selon Jean-Luc BOCH, Président de l'ANMSM, « les Français ont répondu présent et ont confirmé leur engouement pour la montagne ».

29 SEPTEMBRE 2021**L'ANMSM veut changer la donne**

Né d'un constat partagé par les élus, et après une large consultation de ses adhérents, l'ANMSM a publié son Livre Blanc sur l'urbanisme en stations de montagne.

OCTOBRE 2021

Stations de montagne : s'adapter pour garder la cote. Afin de répondre aux grands défis du siècle, tels que le changement climatique et les évolutions des attentes touristiques engendrées notamment par la crise sanitaire, les stations ont déjà amorcé de nombreuses mutations. L'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne est à leurs côtés pour préparer l'avenir.

19 OCTOBRE 2021

Pass sanitaire ou non pour les remontées mécaniques ? Selon l'ANMSM, « il faut désormais prendre une décision claire et rapidement. Seul le gouvernement peut décider et il ne faut plus jouer l'arlésienne ».

7 NOVEMBRE 2021

Jean-Luc BOCH : protocole sanitaire, masque dans les files d'attente des remontées mécaniques et passe sanitaire si la situation épidémique vient à se dégrader.

**L'ANMSM DANS
LES MÉDIAS**

23

LCI**7 NOVEMBRE 2021****Annonces du gouvernement**

Jean-Luc BOCH : « le protocole d'accord conclut avec le gouvernement consiste à éviter le passe sanitaire, sous condition tout en permettant l'ouverture des remontées mécaniques et des domaines skiables ».

Aujourd'hui en France**6 NOVEMBRE 2021****Les stations de ski manquent cruellement de saisonniers**

Après deux saisons difficiles, les stations sont confrontées à une pénurie de main d'œuvre. « Avec la certitude d'ouvrir cet hiver, la situation s'améliore progressivement grâce à la mobilisation de tous ».

**L'EST
RÉPUBLICAIN****7 NOVEMBRE 2021**

Pour Stessy SPEISSMANN, Vice-Président de l'ANMSM et Maire de Gérardmer, « on peut évidemment se féliciter que l'on ne parle pas de fermeture des remontées mécaniques. Tout est prêt, la saison dernière nous avons travaillé à un protocole au niveau national ».

Le Parisien**7 NOVEMBRE 2021**

« Nous avons été écoutés et entendus, nous allons pouvoir ouvrir sereinement nos remontées mécaniques » Jean-Luc BOCH

nice-matin**7 NOVEMBRE 2021****Des annonces rassurantes**

Pour Mylène AGNELLI, Vice-Présidente de l'ANMSM et Maire d'Isola, « ces annonces sont rassurantes. Quelle que soit la situation sanitaire cet hiver, nous pourrons travailler ».

Les Echos**22 NOVEMBRE 2021****L'heure est à la reprise avec l'ouverture programmée des stations**

« c'est un renouveau. Nous allons tout faire pour ouvrir dans de bonnes conditions » Jean-Luc BOCH

**8 NOVEMBRE 2021**

Après plusieurs mois de travail avec le @gouvernementFR les acteurs de la montagne dont l'@anmsm ont réussi à obtenir une ouverture des remontées mécaniques sans #PasseSanitaire mais avec le masque. De bon augure pour la saison qui approche

9 NOVEMBRE 2021

Réunion de la Fédération nationale de la sécurité et des secours sur les domaines skiables #FNSSDS présidée par #ClaudeJay Maire des Belleville @LesMenuires @Val_Tho. Au programme : matelas de protection, pisteurs-secouristes et ski de randonnée @anmsm

19 NOVEMBRE 2021

Lancement de la 5e édition de Famille Plus, la montagne solidaire en partenariat avec l'association @petitsprinces. Les stations #FamillePlus poursuivent leur engagement afin de permettre à des enfants gravement malades de réaliser leurs rêves de montagne

RETROUVEZ L'ACTU DE L'ANMSM

Twitter : @anmsm



Newsletter : So Montagne News

Internet : www.anmsm.fr

OFFRE NOUVEAUX ADHERENTS

Vous êtes une commune ou un groupement de communes supports de station de montagne et vous voulez rejoindre un réseau d'élus solidaires pour faire entendre votre voix et les spécificités de votre territoire.

DEVENEZ MEMBRE DE L'ANMSM !

Et bénéficiez d'une cotisation spéciale de 2 ans pour découvrir les services de l'association



5 RAISONS D'ADHÉRER



LA FORCE D'UN RÉSEAU NATIONAL SPÉCIALISÉ
POUR DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DE CHAQUE STATION



DES RESSOURCES SUR-MESURE



UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ



UNE VISIBILITÉ RENFORCÉE DES DONNÉES NEIGE
ET TOURISTIQUES DES STATIONS



UNE VALORISATION EXCLUSIVE DANS LE CADRE
DES ACTIONS DE FRANCE MONTAGNES

WWW.ANMSM.FR